



Plan d'action de la Vision événementielle

Pour concrétiser ses engagements, la Ville de Québec entend, de concert avec les promoteurs, les bailleurs de fonds et les propriétaires de sites :

AXES	ACTIONS
1. Informer les citoyens de l'offre événementielle et de son impact dans les milieux où elle est déployée.	› Optimiser l'information transmise aux citoyens lors de la tenue des événements.
	› Élaborer, avec la collaboration des promoteurs, une stratégie de promotion des événements.
2. Créer des orientations communes respectant les intérêts des citoyens et des partenaires.	› Accroître les synergies entre les parties prenantes sur les plans stratégique, tactique et opérationnel.
	› Structurer une démarche annuelle sur les besoins des citoyens et leur satisfaction quant à l'offre événementielle.
3. Accompagner et soutenir selon une approche prévisible, différenciée et proactive.	› Élaborer une intelligence d'affaires pour soutenir l'innovation et la prise de décision.
	› Définir un nouveau cadre municipal d'accompagnement et de soutien.
	› Appuyer le développement des promoteurs par la mise à disposition d'informations, d'expertises et d'outils pour faciliter l'idéation et la planification des événements.
	› Offrir de la prévisibilité aux promoteurs événementiels pour la planification et la réalisation des événements.
4. Innover pour renouveler et diversifier le calendrier événementiel.	› Explorer de nouveaux modèles d'affaires pour assurer la pérennité des événements.
	› Valoriser l'écosystème événementiel.
	› Étendre et renouveler l'offre événementielle.
	› Soutenir le développement de partenariats entre les promoteurs.
5. Administrer avec une approche transparente, responsable et plus concertée.	› Administrer les événements en axant sur les résultats et leurs retombées.
	› Optimiser l'administration des dossiers (délais, outils et processus).
	› Valoriser les investissements de la Ville de Québec.